



CONSEIL CNAMTS

28 septembre 2011

Intervention d'Alain Arnaud

Dans un contexte de crise financière mondiale, entraînant une grave crise sociale marquée par une mise en évidence de la grande pauvreté, la Mutualité Française regrette une nouvelle fois que ce PLFSS ne propose que des mesures conjoncturelles et ponctuelles, alors que des mesures structurelles s'imposaient.

La Mutualité Française souhaite formuler plusieurs observations :

Tout d'abord, en période de crise, elle appelle de ses vœux le renforcement de la justice sociale et de la solidarité, fondements du contrat social et de notre pacte républicain.

→ Pour cela, l'effort financier dans la maîtrise des déficits publics doit être réparti entre tous, de manière juste, en fonction des capacités contributives de chacun, particuliers et entreprises.

→ Or le refus de trouver des sources de financement plus égalitaires et équitables, conduit à privilégier des expédients financiers, dont certains portent atteinte à la justice sociale. On peut citer par exemple la modification du calcul des indemnités journalières.

→ Mais on peut citer aussi la taxation des contrats responsables et solidaires, qui intervient pour une part significative dans le volet recettes du PLFSS. Quoiqu'en disent ceux qui manifestement méconnaissent le mode de fonctionnement d'une mutuelle régie par le code de la mutualité, cette taxation sera inévitablement répercutée sur les cotisations des adhérents mutualistes, d'autant qu'elle est pérenne.

A cet égard, la Mutualité Française s'étonne, pour le moins, que plusieurs membres du gouvernement fassent publiquement la promotion d'une mutuelle d'assurance qui a annoncé qu'elle ne répercuterait pas la TSCA sur ses cotisations. Outre que cette référence appuyée à un opérateur du marché concurrentiel pourrait constituer un manquement aux exigences d'une concurrence libre et non faussée, elle est pour le moins inappropriée car l'assureur en question a une très faible activité en complémentaire santé, et profite ainsi d'un véritable effet d'aubaine alors qu'il lance actuellement une campagne publicitaire.

La Mutualité Française persiste donc à affirmer que la taxation des contrats solidaires et responsables et le relèvement contraint des cotisations mutualistes qu'elle induit, constituent un impôt sur la santé et menacent l'accès aux soins d'un grand nombre de nos concitoyens, les plus fragiles d'entre eux, ceux qui ne pourront plus acquitter le prix de leur couverture complémentaire.

Cette mesure prive aussi le système de soins d'un outil efficace de régulation du parcours de soins.

La deuxième observation porte sur les pistes d'amélioration de l'efficacité de la dépense de santé permettant de concilier qualité et accès aux soins :

→ Nous remarquons que les mesures de maîtrise médicalisée, évaluées à hauteur de 500 millions d'euros, sont peu nombreuses et imprécises, ce que nous regrettons.

→ La « loi de modernisation du système des produits de santé » présentée cet été constituait un signal positif pour une politique du médicament plus responsable. Ainsi nous considérons comme allant dans le bon sens la baisse de tarifs concernant l'industrie des produits de santé.

Ces mesures doivent être suivies de la suppression du remboursement des médicaments à service médical rendu insuffisant. Cela constituerait indéniablement une autre avancée pour l'équilibre de notre système, en dégageant des ressources supplémentaires qui pourraient être affectées à la prise en charge de prestations pertinentes et de qualité, et toujours dans un cadre solidaire.

→ Enfin, la Mutualité Française s'interroge sur les hypothèses de croissance sur lesquelles ce PLFSS est bâti, et notamment l'évolution de la masse salariale en 2012 : elles semblent en effet trop optimistes, et apparaissent peu réalistes dans le contexte mondial actuel, l'annonce faite ce matin par l'INSEE ne démentant pas cette appréciation.

Un tel constat appelle à un débat national sur les finalités du système de Sécurité Sociale, sur les objectifs et le rôle de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, et sur la rénovation en profondeur de ses modes de financement.

Nul doute que la Mutualité Française ne prenne ses responsabilités, et elle le fera en formulant des propositions dans le cadre des prochaines élections présidentielles et législatives.

La Mutualité Française exprime donc un avis défavorable à ce PLFSS.